



Problème suite à vente immobilière

Par Morgane26

Bonjour,

J'ai racheté au mois de décembre la maison de ma mère (en l'état) avec mon mari . J'ai fait passé plusieurs personnes pour leur demander si je pouvais racheter cette maison, tous m'ont dit que c'était une super opportunité...

Nous avons pris un prêt immobilier 52 800 euros et un prêt travaux de 33 000 euros , ce qui fait un emprunt total de 108 000 euros sur 20 ans.

Nous avons commencé des travaux mais nous découvrons malheureusement des tas de vices cachés et nous souhaitons la revendre au plus vite.

Je vais signaler à la banque que nous n'utiliserons pas le prêt travaux et que nous souhaitons la revendre rapidement pour rembourser cette dette et ne rien acheter derrière (c'est bon, je suis vaccinée...)

Comment cela fonctionne t-il lorsqu'on fait un remboursement anticipé (frais d'assurances, intérêts, etc)?

De plus, j'ai signé un devis pour les fenêtres le 16 mars 2023 et ai versé un acompte de 3000 euros. Est-il possible d'annuler ce devis?

Bonne journée à vous et merci d'avance pour vos réponses!

Par yapasdequoi

Bonjour,

Comment cela fonctionne t-il lorsqu'on fait un remboursement anticipé (frais d'assurances, intérêts, etc)?

C'est écrit dans le contrat de prêt....

Le plus couramment il est prévu une IRA (Indemnité de Remboursement Anticipé) sauf si vous avez négocié de la supprimer en cas de revente du bien.

De plus, j'ai signé un devis pour les fenêtres le 16 mars 2023 et ai versé un acompte de 3000 euros. Est-il possible d'annuler ce devis?

Hélas non. Pas de rétractation hors démarchage à domicile. Seul un accord amiable avec le fournisseur, car un acompte vous engage.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31187]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31187
[/url]